



Vente de ma maison étant veuf avec enfant

Par papy 56

Bonjour,

Je suis veuf depuis 8 ans avec quatre enfants
Etant propriétaires au moment du décès de mon épouse et marié sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
A la succession, pour la perception de la contribution de sécurité immobilière, ce bien est évalué à :
CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS, ci 180 000,00 EUR
Dont moitié pour chaque époux ou sa succession, est de :
QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS, ci 90 000,00 EUR.
DROITS TRANSMIS
J'ai recueilli la totalité (1/1) en usufruit et chacun de mes enfant un quart (1/4) en nue-propriété.
Agé aujourd'hui de 53 ans je vends cette maison pour des raisons de mutation professionnelle.
De cette vente estimée à 190 000 EUROS qu'elle part me revient

Cordialement

Par ESP

Bonjour Papy,
""Agé aujourd'hui de 53 ans je vends cette maison pour des raisons de mutation professionnelle.
De cette vente estimée à 190 000 EUROS qu'elle part me revient""

A 53 ans, la valeur de l'usufruit est de 50%, vous recueillez 95.000? de votre part et 47.500 pour l'usufruit, soit 137.500?. Chaque enfant reçoit sa part de nue-propriété 11.875 ?.. MAIS!

Vous pouvez être d'accord pour reporter la N.P/USUF.sur le nouveau bien et pouvez investir les 190.000?.

Si vous avez besoin d'un développement, n'hésitez pas.

Par papy 56

Merci pour votre réponse

Par ESP

Pour vous être utile.